

Image not found or type unknown



## Utilisation involontaire d'une photo non libre de droit sur un site Internet

Par **Dan67**, le **31/10/2019** à **15:25**

Bonjour,

Sur mon site Internet "Sport-Santé-Nutrition", j'ai involontairement utilisé une photo non libre de droit (un chiot faisant une sieste sur une chaise longue) pour illustrer un article sur les bienfaits de la sieste.

La société PicRights Europe GmbH au nom de Mauritius Images  
Albisstrasse 16,  
8134 Adliswil, Switzerland

vient de me contacter par mail et courrier postal pour me signifier l'utilisation illégale de cette photo, me demandant de la retirer immédiatement (ce que j'ai fait aussitôt et j'ai même fermé le site Internet) et m'avertit que le retrait de la photo ne suffira pas et qu'un dédommagement sera réclamé.

"Si vous ne bénéficiez pas d'autorisation d'utilisation pour cet usage, nous vous remercions de retirer cette/ces image(s) immédiatement de votre site internet et de nous contacter à [contactFR@picrights.com](mailto:contactFR@picrights.com) afin de régulariser cette situation.

Nous attirons votre attention sur le fait que le retrait seul de cette/ces image(s) ne suffira pas à clore ce différend. Nous réclamons le paiement d'un dédommagement lorsqu'une image fait l'objet d'une utilisation non autorisée."

Quelle est selon vous la conduite à tenir ?

Cordialement,  
Daniel Botté  
[daniel.botte@gmail.com](mailto:daniel.botte@gmail.com)

Par **DENIZE Cedric**, le **01/11/2019** à **16:12**

Bonjour,

Il faut être vigilant car un grand nombre de propriétaires de site internet reçoivent ce genre de

courriel qui, au bout du compte, se solde toujours par une demande d'indemnisation.

C'est même actuellement un phénomène courant.

La plupart de ces demandes sont ni plus ni moins des tentatives d'escroquerie et porte sur des photos libres de droits émanant de sociétés qui ne disposent d'aucun droits d'auteurs...

Donc, une règle primordiale : on ne règle aucune sorte d'indemnité.

Cordialement

Cédric DENIZE

Par **Dan67**, le **01/11/2019** à **19:20**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre retour.

J'ai fait des recherches sur le site de Mauritius images sans retrouver cette photo. Elle y est peut-être, car il y a des dizaines de pages.

Par contre, je l'ai trouvé sur un autre site <https://www.bonnesimages.com/image/3575>

sur lequel on peut la télécharger, mais qui ne précise pas si on peut l'acheter.

Encore merci pour votre réponse.

Bien cordialement,

Daniel Botté  
daniel.botte@gmail.com